

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



ACCOMPAGNEMENT POUR L'OBTENTION D'UN PRÊT À TAUX 0% (DISPOSITIF NACRE - PHASE 2)

OBJECTIF

Vous souhaitez obtenir un prêt personnel à taux 0% et disposer d'un soutien technique dans vos démarches auprès des banques ?

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace réunit une fois par mois un comité d'experts devant lequel vous présenterez votre projet. Ce comité décidera de vous accorder ou non le prêt demandé.

La CMA vous accompagne dans la préparation de votre présentation.

Il faut transmettre au comité les pièces suivantes pour la présentation du projet :

- l'argumentaire projet + pièces justificatives,
- l'attestation de la banque indiquant les montants des prêts bancaires envisagés,
- le plan de financement,
- le budget prévisionnel,
- la pièce d'éligibilité au dispositif NACRE,
- le bilan du cédant en cas de reprise.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Examen en comité NACRE

Préconisations du comité NACRE
Argumentaire projet si entrée directe en phase 2

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi
Bénéficiaires de minima sociaux
Jeunes de moins de 26 ans
Public concerné, nous consulter

TARIF

Gratuit pour le porteur de projet dans le cadre du dispositif NACRE



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.
Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

Avec le soutien financier et scientifique de la Région Grand Est



Chambre de Métiers d'Alsace